DATE DE CONVOCATION: Le 20 SEPTEMBRE 2013

PRESIDENT DE SEANCE: M. BLONSKY Thomas

ETAIENT PRESENTS: M. BLONSKY Thomas, Melle FONTAINE Céline, M. VANNIER André, M. DIONNET Jean, Mme THIROUARD Annick, M. GALBY Claude, M. AUBRY Laurent

ABSENTS: M. TEINTURIER Joël pouvoir M. GALBY Claude, Mme TESSIER Nelly pouvoir M. VANNIER André, Mme CHALOIS Maryse pouvoir M. AUBRY Laurent

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle FONTAINE Céline

Après lecture du procès verbal de la séance du 17 juin 2013 tous les membres ont signé au registre.

DELIBERATION 2013 – 25

<u>OBJET</u>: CHOIX DES PRESTATAIRES, APRES MISE EN CONCURRENCE PAR PROCEDURE ADAPTEE, POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DE LA PLACE DE LA MAIRIE AVEC DEPLACEMENT DU MONUMENT AUX MORTS

Suite à l'approbation par le Conseil Municipal en date du 17 juin 2013 (6 voix pour, 4 voix contre) du projet de travaux de réfection de la place de la Mairie, avec le déplacement du monument aux morts.

Conformément au mode de procédure adaptée prévue par l'article 40 du code des marchés publics de procéder à l'envoi d'un avis d'appel public à concurrence dans un journal d'annonces légales et en application de l'article 28 du code des marchés publics par une diffusion de la mise en ligne du marché de travaux, en vue de l'obtention de devis sur une plate-forme de dématérialisation des marchés public.

Le Conseil Municipal étudie les devis reçus selon l'état récapitulatif joint en annexe et décide de l'attribution des lots aux entreprises :

Lot 1: Voirie réseaux divers

Entreprise COLAS CENTRE OUEST Agence Maisière 11, rue du 19 mars 1962 28630 LE COUDRAY Pour un montant HT 87 000 €

Lot 2: maçonnerie et démolition

SARL AUTHON CONSTRUCTION Z.A La Goguerie 28330 AUTHON DU PERCHE Pour un montant HT 10 645.00 €

Lot 3: éclairages

EIFFAGE ENERGIE CENTRE LOIRE Z.A du Bois Gueslin 28630 MIGNIERES Pour un montant HT 6 987.00 €

Lot 4: mobilier urbain

PAYSAGES JULIEN ET LEGAULT 52, avenue du Thymerais 28240 LA LOUPE Pour un montant HT 12 461.00 €

<u>Le Conseil Municipal, décide à 6 voix pour et 4 abstentions, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement.</u>

DELIBERATION 2013 - 26

<u>OBJET</u>: DELEGATION DU CONSEIL MUN ICIPAL AU MAIRE, ARTICLE 4: DEFINITION D'UN SEUIL POUR LES MARCHES

Suite à la délibération 2008-28 du 04 avril 2013 relative à la délégation du Conseil Municipal au Maire, par principe il y a lieu de compléter l'article 4 en fixant un seuil de marché.

Article 4 : Le Conseil Municipal autorise le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation et le règlement des marchés et les accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini à 150 000 €, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entrainent pas une augmentation de montant du contrat initial supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le seuil des marchés à 150 000 €.

DELIBERATION 2013 - 27

OBJET: FORMATION CERTIPHYTO

Monsieur le Maire expose que la commune d'Unverre propose de mettre en œuvre une action de formation mutualisée pour l'obtention du « Certiphyto territorial », en vue d'en réduire le coût.

Unverre sera la commune référente auprès du CNFPT , elle procédera au recensement des agents, au regroupement des inscriptions et s'acquittera du montant de la formation, soit $1.200,00 \in T.T.C.$

Chaque collectivité participante s'engage à rembourser à la commune d'Unverre le montant correspondant au nombre d'agents présents à la formation, sur présentation d'un titre de recettes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de formation mutualisée présentée par la commune d'Unverre,

DECIDE d'inscrire 2 agents pour l'obtention du « Certiphyto territorial »

ACCEPTE de verser à la Commune d'Unverre la somme correspondant au nombre d'agents présents à la formation (soit 1.200 € divisés par le nombre total de participants, multiplié par le nombre d'agents présents), sur présentation d'un titre de recettes accompagné d'un état de présence, les crédits nécessaires étant inscrits à l'article 6184 « Divers – versement à des organismes de formation »

AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à cette opération.

DELIBERATION 2013 – 28

<u>OBJET</u>: CONVENTION AVEC LE SDE 28 POUR L'AMELIORATION DES PERFORMANCES ENERGETIQUES DES INSTALLATIONS ECLAIRAGE PUBLIC

Le Syndicat Départemental d'Energies 28 nous fait part de la décision d'engager au plus tôt, en partenariat avec les communes, un programme d'élimination totale des lanternes d'éclairage public encore équipée de sources à vapeur de mercure.

Cette opération a pour but d'aider les collectivités à répondre aux exigences de la loi Grenelle II qui incite à réduire leurs consommations énergétiques tout en optimisant la qualité et la performance des installations et d'autre part, à faire face aux effets de la directives européenne qui prévoit l'arrêt de la commercialisation des lampes énergivores à vapeur de mercure à compter d'avril 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reporter sa décision et d'attendre des informations complémentaires avant de signer la convention avec le S.D.E.28.

DELIBERATION 2013 – 29

OBJET: OPERATIONS D'AMORTISSEMENTS MODIFICATIONS DE CREDITS

BUDGET EAU ASSAINISSEMENT: M49

Afin de régulariser les amortissements de 2013 sur le budget eau assainissement, il y a lieu d'effectuer les virements de crédits ci-joint :

Par la réduction du chapitre 021 - 1485 € pour un virement au compte 28158 de + 1485 € Par la réduction du chapitre 023 - 1485 € pour un virement au compte 6811 de + 1485 €

BUDGET COMMUNAL: M14

Afin de régulariser les amortissements de 2013 sur le budget communal, il y a lieu d'effectuer les virements de crédits ci-joint :

Par la réduction du chapitre 021 - 762 € pour un virement au compte 2802 de + 762 € Par la réduction du chapitre 023 - 762 € pour un virement au compte 6811 de + 762 €

DELIBERATION 2013/30

<u>OBJET</u>: DEVIS POUR L'INSCRIPTION DU PATRONYME DE LA COMMUNE SUR LE BATIMENT DE L'ANCIENNE GARE

<u>Le Conseil Municipal à l'unanimité</u>, donne son accord au devis de Monsieur HARDY Matthieu, d'un montant de 1000 € TTC pour l'inscription du nom de la Commune sur le bâtiment de l'ancienne gare.

DIVERS

LOGEMENT COMMUNAL 56 rue Jean Moulin : Suite au départ de son locataire Monsieur PECRIAUX, un état des lieux des travaux à effectuer sera fait, la question se pose pour la mise en location de ce logement.

Un devis sera demandé pour l'étanchéité de la toiture de la maison rose.

Le Conseil Municipal est informé du cout, pour le déplacement de l'abribus, soit 1 000 €, Monsieur le Maire se chargera d'en obtenir une remise.

La société ANTARGAZ a été contactée pour le déplacement de la citerne, Monsieur le Maire a profité de cette opportunité pour renégocier à la baisse le contrat de fourniture de gaz.

P.L.U: le tribunal administratif a désigné Madame LEGOUT en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique. Monsieur GLORY est désigné commissaire enquêteur suppléant.

Le spectacle de Noël aura lieu le 1^{er} décembre.

L'alarme de l'épicerie a été changée. Un banc sera posé sous l'abribus de la place de la gare.

Séance levée à 19h30